MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale de l'offre de soins

Guide PASS : Médiation en santé en PASS (janvier 2026)

Cette fiche est le fruit d'un groupe de travail piloté en 2025 par les coordonnateurs régionaux des PASS sur la médiation en santé en PASS.

Préambule

À la suite du questionnaire national diffusé en juin 2025 aux établissements de santé porteurs d'une PASS, des réponses ont mis en évidence une réalité partagée : des activités de médiation en santé peuvent être assurées dans les PASS, mais sans qu'un médiateur en santé soit identifié ou recruté à ce titre.

Ce constat révèle un écart entre les pratiques de terrain et la reconnaissance formelle du métier. Cette fiche a pour objectif de clarifier les contours du rôle de médiateur en santé en PASS, de valoriser les compétences spécifiques associées à cette fonction.

Les médiateurs en santé n'ont pas vocation à se substituer aux professionnels déjà existants (professionnels sociaux éducatifs, de soins…).

Médiateur en santé intégré la PASS

Contexte :

- Salarié d'un établissement de santé ;
- Intégré à l'équipe pluridisciplinaire de la PASS (médecins, infirmiers, assistants sociaux…) ;
- Présent dans les locaux hospitaliers et/ou en « aller-vers » (PASS mobile) ;

Missions socles du médiateur en santé :

- (Re)créer la rencontre avec les publics éloignés du système de santé
- Faciliter la communication et la compréhension entre les patients et les soignants
- Faciliter la coordination du parcours de soins
- Proposer des actions collectives de promotion de la santé
- Participer aux actions structurantes de la PASS
- Soutenir le niveau de littératie en santé des patients

Actions de médiation en santé :

Le médiateur en santé organise des :

- Interventions auprès des partenaires extérieurs à l'établissement de santé ;
- Interventions auprès des professionnels de l'établissement de santé ;
- Actions « aller-vers », « hors les murs » ;
- Actions collectives auprès des patients ;
- Accompagnement individuel ;

Le médiateur en santé participe à :

- L'accueil des patients ;
- L'identification des freins à l'accès aux soins (droits, langue, méconnaissance du système…) ;
- L'accompagnement physique pour la réalisation des démarches administratives ;
- L'organisation et l'animation d'actions collectives ;

Rattachement hiérarchique :

- Responsable du service social (à privilégier)

Rattachement fonctionnel :

- Equipe PASS

Médiateur en santé salarié d'une structure extérieure intervenant en PASS

Contexte :

- Salarié d'une association, collectivité ou structure communautaire ;
- Intervient ponctuellement ou en partenariat avec les PASS ;
- Peut être mobilisé selon des compétences spécifiques : médiation transculturelle, médiateur-interprète, médiateur pair, médiateur ayant des compétences spécifiques (juridiques, santé…) ;

Exemples de collaboration de médiateur en santé salarié d'une structure extérieure intervenant en PASS :

- Informer les publics éloignés du système de santé sur leurs droits et le fonctionnement de la PASS ;
- Accompagner vers les structures de soins, y compris les PASS ;
- Interpréter lors des prises en charge à la PASS (consultation, entretien social…) ;
- Participer à des actions de prévention ou de suivi dans les lieux de vie ;
- Faire remonter les besoins du terrain aux professionnels de la PASS.

Se coordonner avec le médiateur en santé de la PASS, s'il existe.